



retrait de points sur permis probatoire

Par **beudier**, le **30/11/2012** à **17:06**

bonjour,rnrnj'ai passé mon permis le 10 janvier 2012. Je viens de faire un excès de vitesse le 9 novembre 2012 ce qui m'a occasionné un retrait de trois points. j'ai reçu la contravention le 14 novembre 2012 . Dois je attendre le 10 janvier 2012 pour régler mon amende afin de pouvoir bénéficier de mes huit points ? et pouvoir ainsi refaire un stage pour récupérer 4 points MERCI DE ME RENSEIGNER

Par **Tisuisse**, le **02/12/2012** à **11:19**

Bonjour,rnrnPermis passé par AAC ou non ?rnrnL'excès de vitesse a été enregistré par un radar automatique ou vous avez été intercepté par les FDO installées au bord de la route ?rnrnSelon les réponses à ces 2 questions, je vous informerai du solde de vos points et de son évolution.

Par **beudier**, le **02/12/2012** à **12:26**

J'ai été intercepté par les FDO et ce n'est pas un permis par AAC.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **02/12/2012** à **12:38**

Vous avez jusqu'au 24 décembre pour payer votre amende. A mon avis, en réglant par

courrier envoyé le 20 décembre, l'encaissement se fera dans les temps mais, en en raison des fetes de fin d'année, le retrait ne se fera, au mieux, pas avant fin janvier 2013, à cette date vous aurez vos points bonus.